autres compagnies. Cette réclamation a été repoussée par le vote suivant :

POUR.—MM. Joly, Langelier, Marchand, Laframboise, Molleur, Locke, Bisson, Lynch, Pelletier (Bellechasse), DeBeaujeu.—10.

CONTRE.—Les Hons. MM. Ouimet, Robertson, Irvine, Chapleau, Fortin; MM. Trudel, Verrault, Mailhiot, Bellerose, McGauvran, Beaubien, Dorion, Methot, Eddy, Lalonde, Larochelle, Lecavalier, Roy, Gagnon, Sylvestre, Garneau, Gérin, Houde, Poupore et Larocque.—25.

On remarquera que dans la liste des compagnies auxquelles la province vient en aide, le chemin d'Ottawa et Coteau n'est pas mentionné. Cette omission s'explique peut-être par le fait que le haut commerce de Montréal est opposé à ce chemin de fer, qui, relié au réseau américain par un pont sur le Saint-Laurent, aurait l'effet, dit-on, de détourner une partie du trafic de l'Ouest vers les Etats-Unis. Mais quelle que soit la valeur de cet argument, là n'est pas la question. La compagnie qui doit construire ce nouveau pont a obtenu une charte, elle est à l'œuvre, ses explorations sont déjà faites, elle accomplira son entreprise. Et voici que la ville de Cornwall lui offre $100,000 si elle veut placer le pont à cet endroit. Etant donné le fait que le pont doit être construit, la question est donc de savoir s'il le sera au Coteau, dans la province de Québec, ou à Cornwall, dans la province d'Ontario. En accordant de l'aide à la compagnie du chemin d'Ottawa et Coteau, laquelle n'est distincte de celle du pont que par le nom, la législature aurait assuré à notre province le bénéfice d'une entreprise dont le résultat le moins contestable sera de faire surgir en peu d'années une ville nouvelle à l'endroit où elle sera localisée. On doit regretter que cette thèse n'ait pas été soutenue en chambre.

Les chambres provinciales ont été prorogées mercredi de la semaine dernière, le 28 janvier. O. D.

EDUCATION.

M. le Rédacteur,

Plus d'un ami de l'Education lira, avec un vif intérêt, votre article sur l'instruction publique, paru dans votre feuille du 22 du courant.

En général, la presse ne discute pas assez sérieusement la question, si vitale pour le pays, de l'instruction publique; ce sujet pourtant en vaut la peine, et une colonne d'injures, remplacée par un article sensé comme le vôtre sur l'instruction du peuple, ne pourrait, à mon sens, déparer un bon journal.

Quelle est la municipalité si éloignée et si pauvre qu'elle soit où ne pénètre pas un ou plusieurs numéros d'un journal quelconque?

Si ce journal traite souvent la question de l'instruction publique; s'il met continuellement sous les yeux de ses lecteurs de forts arguments sur l'importance pour le peuple de s'intruire, de posséder de bons instituteurs, de les bien payer, etc., ne fera-t-il pas un bien immense à la belle cause de l'instruction publique?

Néanmoins comme je n'espère pas que l'opinion émise dans cette correspondance se réalisera immédiatement, vous me permettez d'ajouter quelques réflexions que m'a inspirées votre article.

Vous avez bien raison de dire, M. le Rédacteur, que jusqu'à présent, on n'a pas encore complètement réussi à faire de la pénible carrière de l'instituteur un état quelque peu acceptable. Loin de moi la pensée de déprécier ce qui a été fait pour améliorer le sort du malheureux maître d'école; certes, notre Ministre de l'Instruction Publique, comme son prédécesseur, mérite les louanges de tout véritable ami de l'éducation, car s'ils n'ont pu faire plus, c'est dû à des circonstances difficiles, et personne n'a le droit de les blâmer; mais il n'en est pas moins vrai qu'il reste encore bien des choses à accomplir.

Pour ne parler que de l'instituteur, cet homme de dévouement qui dépense le meilleur de son intelligence dans la plus ingrate des missions; qui se fait vieux avant le temps par l'exercice d'un état qui le mine lentement mais sûrement; qui travaille sans relâche par amour de son pays, comment le pays, lui, le traite-t-il à son tour? Ah! ce jeune homme, plein de santé et de talents, lorsqu'il a embrassé avec tant d'énergie son pénible état, le voilà presque ruiné au service de son ingrate patrie, et son souci de tous les jours, c'est sa santé détruite, c'est la misère, c'est le désespoir; car comment économiser pour les mauvais jours, quand les jours prospères mêmes ne donnent qu'à peine le nécessaire!

Oui, M. le Rédacteur, vous avez mille fois raison de le dire: un peuple qui n'est pas assez éclairé pour comprendre qu'il est de son intérêt, de son devoir, de rémunérer suffisamment ceux qui ont la laborieuse tâche de l'instruire, ne mérite pas, à coup sûr, les bienfaits de la civilisation. L'instituteur, c'est une honte de le dire, pourtant c'est un fait constaté depuis longtemps, se trouve obligé d'accepter un salaire qu'un domestique de bonne maison refuserait avec dédain.

Ce n'est pas tout. L'instituteur a un autre supplice à endurer, c'est celui de l'engagement annuel. Que ce bon maître d'école ait fait son devoir tant que vous voudrez, s'il a dit un mot touchant la dernière élection, il n'est plus dans les bonnes grâces de ces cinq *potentats* qui ont pour mission, entr' autres, d'aller faire *leur marque* au bas de son acte d'engagement. Et le bon maître de se récrier: Quoi! n'est-on plus libre de ses opinions en Canada? Depuis quand les citoyens de la Puissance sont-ils privés du droit d'interpréter à leur sens les questions publiques? L'instituteur seul ferait-il exception? Oterez-vous à cet homme qui vous instruit, que vous consultez tous les jours, un droit que le plus fieffé ignorant est si fier de posséder? Quelle injustice! Quel abus criant! Quel renversement de bon sens!

Cette protestation de l'instituteur est non avenue; il a déjà reçu son congé. Et voilà pourquoi l'époque de l'engagement annuel est pour l'instituteur son plus épouvantable cauchemar.

Serait-il donc bien difficile de rendre l'instituteur inamovible? S'il manquait à son devoir, M. l'Inspecteur, sur preuve, et en dernier ressort M. le Ministre de l'Instruction Publique, ne sont-ils pas là pour rendre justice aux intéressés? C'est une idée que je soumets à la discussion.

Il est une chose bien certaine, c'est qu'un grand nombre de jeunes instituteurs intelligents ont déjà abandonné leur état ou sont à la veille de le faire, si on ne prend d'urgentes mesures pour relever au niveau des autres professions libérales, celle non moins noble de l'instituteur.

Le mal que ferait au pays la démission de cette phalange d'élite est incalculable.

JULES LEBREF.

LES FRÈRES SIAMOIS.

Avec les frères Siamois disparaît un des phénomènes les plus étranges qui aient jamais sollicité la curiosité de la multitude et attiré l'attention des savants. Nous croyons donc devoir, avant que la mémoire de ces singuliers jumeaux se soit évanouie, ajouter quelques détails à ceux déjà publiés. La membrane ou ligature de chair qui les unissait avait un pied de long, deux pouces de large et quatre pouces d'épaisseur; elle était pourvue d'une grande artère et de nombreuses veines qui établissaient une identité de circulation de sang et de respiration entre eux. Chang et Eng avaient pourtant une existence distincte et séparée, car les coups que l'on donnait à l'un, par exemple, n'étaient pas ressentis par l'autre, à moins qu'ils ne portassent sur la membrane commune, cas auquel la sensibilité des deux était également affectée. Chang était plus grand, plus fort et plus intelligent que Eng, et paraissait beaucoup plus jeune. De plus il était gai et laissait rarement échapper l'occasion de commettre un calembour, tandis que Eng avait le caractère morose et irritable. Tous deux avait le teint jaune et les traits assez semblables à ceux des Chinois qui vendent des cigares dans certains quartiers de New-York. Ils vinrent pour la première fois aux Etats-Unis en 1829, après avoir été déjà exhibés dans toute l'Europe, et ce n'est qu'en 1850 qu'ils furent engagés par Barnum, qui les garda dans son musée jusqu'en 1855.

Bien qu'ils vécussent généralement en bon accord; les taquineries de Eng exaspéraient parfois Chang, et en plus d'une occasion les jumeaux se prirent aux cheveux. Une nuit notamment, à l'époque où ils faisaient partie du musée Barnum, on entendit un grand bruit dans leur chambre à coucher, et en y pénétrant on trouva Chang étendu sur Eng et cherchant à l'étouffer.

Quand ils quittèrent Barnum, les deux frères avait à leur actif chacun une somme de $40,000, placée en banque. Ils achetèrent alors deux plantations dans la Caroline du Nord, prirent le nom de Bunker, et firent venir de Londres deux sœurs, âgées l'une de 26, l'autre de 28 ans, qu'ils épousèrent. Chacune des dames Bunker demeura dans la plantation de son ou leurs maris, celui-ci ou ceux-ci (car on ne sait jamais s'il faut parler au singulier ou au pluriel de ces êtres à la fois individuels et collectifs) passant alternativement une semaine chez madame Chang, l'autre chez madame Eng. Vers cette époque, les frères Siamois se convertirent à la religion Baptiste, dont ils devinrent des membres exemplaires, mais leur ferveur ne les empêchait pas d'être durs pour leur prochain, et leurs esclaves étaient communément cités pour les plus maltraités et les plus souvent fouettés de tout l'Etat de la Caroline du Nord. On sait comment Mme Chang ayant eu six enfants, tandis que Mme Eng s'était arrêtée à cinq, les belles-sœurs se prirent de jalousie et empoisonnèrent par leurs discordes les dernières années de leurs maris respectifs.

Pour comble de malheur, l'émancipation réduisit considérablement leur fortune, qu'ils entreprirent de réédifier en s'exhibant de nouveau à New-York, dans le Wood's Museum; mais la négresse à deux têtes leur fit tort, et après une campagne peu productive, ils se retirèrent dans leur domaine d'Airy, en maudissant l'humeur inconstante des curieux.

Nous avons donné toutes les circonstances connues touchant la mort des jumeaux, à deux heures d'intervalle. De leurs onze enfants huit, dont quatre sourds-muets, vivent encore. L'aîné est une fille de 17 ans, mariée à un fermier de la Caroline. Chang et Eng ont laissé un testament par lequel ils défendent de couper la ligature qui les a unis dans la vie et qui continuera à les unir dans le cercueil. Leur inhumation a eu lieu lundi.

LES CAPITULATIONS PRUSSIENNES.

Nous analysons aujourd'hui la dernière partie du travail publié par le *Temps* sur les peines infligées aux officiers prussiens qui avaient capitulé après Iéna, soit derrière une enceinte fortifiée, soit en rase campagne. Nous avons fait connaître en détail les plus importantes de ces capitulations.

Dès le 1er décembre 1806, dans un publicandum daté d'Ortelsburg, Frédéric III exhalait en termes énergiques son indignation contre les commandants de places et les officiers de tous grades qui avaient trahi sa confiance.

Le *publicandum* ne parlait de rien moins que de casser avec infamie (*infam cassiren*) tous les officiers qui avaient quitté le champ de bataille sans blessure, et de fusiller tous les soldats qui avaient pris la fuite. Dans le premier feu de sa colère royale, Frédéric-Guillaume III oubliait trop qu'il s'exposait à dégrader et à fusiller les trois quarts de son armée.

Le sage Scharnhorst, moins bouillant mais plus ferme que son maître, n'était pas homme à tomber dans ces exagérations. En revanche, il se montra plus tard inflexible lorsque le roi penchait pour la clémence, par un de ces retours habituels aux monarques absolus. Ce grand homme auquel la Prusse doit sa réorganisation militaire, se fit remarquer par la sévérité de ses jugements sur les commandants coupables.

Une commission d'enquête installée en 1807 à Kœnigsberg ne termina son œuvre laborieuse qu'en 1812. Les sentences furent nombreuses et la Prusse se montra sévère pour ceux de ses enfants qui avaient oublié leur devoir.

Le comte de Schulenburg, gouverneur de Berlin, qui avait abandonné précipitamment son poste après Auerstædt, fut congédié avec éclat.

Un conseiller de cabinet nommé Lombard fut cassé et consigné en Poméranie pour avoir gardé par devers lui des dépêches adressées à l'empereur Alexandre, et retardé ainsi la marche des Russes.

Le prince de Hohenlohe, qui avait signé la capitulation de Prenzlow, dut à sa haute position d'être traité avec une certaine indulgence; mais le roi ne voulut plus entendre parler de lui. On le laissa moisir dans ses biens de Silésie, où il mourut en 1818, obscur et délaissé.

Le procès suivant eut un grand retentissement:

On se rappelle que le prince Hatzfeldt, nommé gouverneur civil de Berlin après le départ du comte de Schulenburg, n'avait pris aucune mesure pour sauver les armes et les approvisionnements de l'arsenal, non plus que les richesses historiques et artistiques du musée. Au mois de décembre 1809, il fut assigné par le fisc en restitution de 20,000 fusils nouveau modèle, perdus par sa négligence, et l'instruction prouva qu'il avait reçu du roi, alors à Custrin, l'ordre formel de réquisitionner tous les chevaux de Berlin et des environs, afin d'enlever ces armes le plus promptement possible. (*Allg. Zeit.*, 1er janvier 1810.) Le prince se hâta de quitter Berlin et de mettre ses meubles en vente, sur quoi l'on confisqua sa propriété seigneuriale de Trachenberg, en Silésie.

Ingersleben, le commandant de Custrin, s'était enfui. Il fut condamné à mort par contumace.

Une autre sentence fit sensation. Le comte de Wartensleben, qui commandait à Auerstædt une division prussienne, avait participé comme sous-gouverneur à la capitulation de Magdebourg. Le public n'a jamais bien sû quels étaient les faits invoqués à sa charge, les pièces du procès n'ayant pas été publiées. Quoi qu'il en soit, le conseil de guerre décida qu'il serait fusillé. Le roi commua cette peine en celle de l'emprisonnement à vie dans une forteresse. L'importante fortune du comte fut saisie; quatre gros par jour lui furent assignés pour son entretien; on lui laissa quotidiennement *une heure* de liberté. (*Allg. Zeit.*, 5 décembre 1809.)

Le général Le Coq, pour la capitulation de Hameln, eut 20 ans de forteresse; le colonel Boumann, pour la capitulation de Spandau, dix; le colonel Capri, du fort Georges à Hameln, six; le colonel Albert, du corps des mineurs, dix. (*Allg. Zeit.*, 19 décembre 1809.)

Le colonel Haake, commandant de Schweidnitz, eut dix ans de forteresse. Le major Massenbach, l'officier qui, en confondant la rive droite de l'Uker avec la rive gauche, avait si puissamment contribué à la capitulation de Prenzlow, resta en prison jusqu'en 1829. Après avoir énuméré toutes ces condamnations, le *Temps* fait cette juste réflexion à l'adresse des journaux allemands:

Et maintenant, je crois que les Allemands seraient mal venus à nous soutenir, que le procès du maréchal Bazaine est immoral et impolitique. Ce qu'ils ont fait après leurs désastres de 1806, nous le faisons aujourd'hui, et nous avons raison de le faire, comme ils ont eu raison de soumettre à une enquête minutieuse les capitulations prussiennes de cette époque. Non, un pays ne se déshonore pas en ayant le courage de porter la lumière sur certains points peu glorieux de son histoire, et s'il a été mal servi, c'est justice que le déshonneur retombe sur les vrais coupables.

L'INCONNUE DE MERIMÉE.

Nous avons reproduit des assertions publiées par la *Presse* d'après lesquelles M. Michel Lévy, l'éditeur des *Lettres à une Inconnue*, serait parvenu, au moyen d'un procédé chimique, à découvrir le nom de l'*Inconnue*, dissimulé par des ratures. M. Michel Lévy a protesté contre cette explication. Les explications de la *Presse* n'ayant pas satisfait M. Michel Lévy, cet honorable éditeur, jaloux on le connaît, de décliner toute participation, à l'acte peu délicat qui donne à Mlle Jenny Dacquin une si étrange notoriété adresse au journal de M. Debrousse la nouvelle lettre suivante:

« Monsieur le Rédacteur de la *Presse*,

« Je maintiens absolument et de la façon la plus formelle les termes de la lettre que je vous ai adressée pour démentir le récit que vous avez publié au sujet d'une prétendue révélation du nom de la personne à laquelle étaient adressée les *Lettres à une Inconnue* par Mérimée.

« Si vous persistiez à soutenir que j'ai joué un rôle quelconque dans cette aventure, c'est-à-dire que j'ai découvert le nom de l'*Inconnue* à l'aide d'un *procédé chimique*, je serais forcé, à mon très-grand regret, d'user des moyens que m'offre la loi pour défendre mon honneur attaqué.

« Agréez, je vous prie, monsieur le rédacteur, l'assurance de ma considération distinguée.

« MICHEL LEVY. »

A cette mise en demeure si catégorique, la *Presse* répond:

« M. Michel Lévy nous adresse une nouvelle lettre au sujet de l'*Inconnue*. Il se trouvait pourtant dégagé par notre dernière note.

« Il se croit néanmoins obligé de déclarer une fois de plus qu'il n'est pour rien dans la découverte du nom de l'*Inconnue* et qu'il n'y a pas eu de procédé chimique.

« M. Lévy nous l'affirme et nous le croyons.

« Mais nous persistons à dire que l'*Inconnue* est Mlle Jenny Dacquin et que plusieurs des lettres-spécimens de l'écriture même de Mérimée ayant été nécessairement montrées à quelques hommes de lettres afin qu'on ne pût mettre en doute l'authenticité même de leur origine, l'un d'entre eux s'est efforcé de lire le nom de la destinataire et y est, *croyons-nous*, parvenu.

« Ajoutons, d'ailleurs, ce qui achèvera de mettre M. Michel Lévy à l'aise, que l'on s'est confirmé dans la version qui fait de l'*Inconnue* Mlle Jenny Dacquin:

« 1o. En se rappelant une lettre de Mérimée qui raille agréablement sa correspondance sur son prénom, en lui demandant lequel des saints Jean est son patron;

« 2o. En s'assurant par l'*Annuaire militaire* de certaines années de la correspondance, qu'il existait un officier, frère de l'*Inconnue*, et auquel Mérimée s'est intéressé;

« 3o. Enfin, on sait le nom du collègue de Mérimée au Sénat par lequel celui-ci a fait recommander cet officier, à la famille duquel, disait-il, il s'intéressait vivement.

« Voilà des détails bien précis et qui ne peuvent, ce nous semble, laisser subsister aucun doute. »